

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 juillet, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20 heures 30 Appel nominal réalisé

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Nicole LABICHE, Marianne JACQUES, Fabrice LAGOUANELLE, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Noémie WEZEL, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE

A donné pouvoir : Jean-Daniel LOMENEDE à Christophe BILOE et Marie-Claude SASSINE à Maryannick DESHAYES.

Absent : Gipsy LACAILLE

Madame Noémie WEZEL a été nommée secrétaire de séance.

Informations du maire :

- M. Le Maire a commencé par féliciter Mme Deshayes pour sa réélection aux élections départementales.
- Concernant la Yourte, elle sera raccordée au réseau électrique le 6 juillet, Madame Bogazyck, a commencé son déménagement.
- Les travaux de la toiture de l'église ont été réalisés, et nous avons reçu la notification de la subvention « Mon village mon amour »

- Adoption du PV du 13 avril

Mme Deshayes fait remarquer qu'il a été ajouté les informations concernant les indemnités des élus sur l'année budgétaire et non pas sur les 6 mois de mandat, et que ce sujet n'a pas été débattu en réunion de conseil.

Elle s'abstient et Monsieur Lecomte aussi.

→ Acceptation des PV par le reste des élus

Monsieur De La Haye est arrivé à 20h40.

Point 1 : étude de devis

Présentation faite par Madame Labiche

Réfection de la façade de la mairie

Dans le cadre de la remise en état de la mairie, l'association CURSUS sise à Elbeuf nous a fourni un devis pour la réfection de la façade de la mairie.

Ce devis n° 1938 s'élève à la somme totale TTC de 19 770.12€.

Une partie de ce devis est prise en charge par la CASE soit 18 293.04€ et le reste 1 477.08€ est à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis CURSUS, dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2021 et autorise monsieur le maire à signer les documents afférents au bon déroulement de l'opération.

M. LECOMTE : on ne peut qu'être favorable.

Mme DESHAYES : des pierres tombaient de la façade.

→ Acceptation à l'unanimité

Mur du cimetière de Montaure zone C et D partie 1 et partie 2

Toujours dans le cadre de la remise en état des murs du cimetière de Montaure, débuté par la précédente municipalité, l'association CURSUS sise à Elbeuf nous a fourni 2 devis, zone C et D partie 1 et partie 2.

1. Le premier devis n° 1329 zone C et D partie 1 s'élève à la somme totale TTC de 30 560.94€.

Une partie de ce devis est prise en charge par La CASE soit 28 630.43€ et le reste soit 1 930.51€ est à la charge de la commune.

2. Le second devis n° 2104 zone C et D partie 2 s'élève à la somme totale TTC de 27 395.68€.

La CASE prend à sa charge la somme de 24 588.54€ et le reste soit 2 807.14€ est à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'accepter les 2 devis CURSUS

- Dit que les travaux indiqués sur le devis n°1329 zone C et D partie 1 seront réalisés en 2021
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2021
- Dit que le devis n° 2104 zone C et D partie 2 sera inscrit au budget primitif de 2022
- Autorise monsieur le maire à signer les documents afférents au bon déroulement de l'opération.

Monsieur Lecomte précise que comme c'est dans la continuité des travaux engagé par la précédente municipalité, il va voter pour.

→ Acceptation à l'unanimité

Point 2 : Décision Modificative n°1 du budget primitif

Présentation faite par Monsieur Wawrzyniak

Cette Décision Modificative n° 1 Financera les travaux de raccordement au tout à l'égout réalisés en 2017, les travaux de réfection de la façade de la mairie et de l'achat du mobilier pour la nouvelle classe.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT		
D 615232 : Réseaux		10 200.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère		10 200.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	10 200.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	10 200.00 €	
Total	10 200.00 €	10 200.00 €
 INVESTISSEMENT		
D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 500.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues	3 500.00 €	
D 21311-13 : MAIRIE		1 500.00 €
D 2184-11 : GROUPE SCOLAIRE		2 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations		3 500.00 €
Total	3 500.00 €	3 500.00 €
	Total Général	0.00 €

Madame Deshayes, demande le détail des factures de raccordement au tout à l'égout de l'école et de la salle des fêtes. Car dans les détails, il faut vérifier que les branchements électriques ne sont pas facturés car M. FLEITH les a effectués. Des avoirs ont déjà été proposés dans le passés à M. VASSEUR.

Madame Raoult lui fait lecture de la facture.

Madame Deshayes fait remarquer que les travaux d'électricité sont facturés alors qu'ils ont été réalisés par Monsieur Fleith.

Madame Raoult fait remarquer que Monsieur Fleith en a parlé à Monsieur Vasseur de la CASE et que ce dernier avait répondu qu'il ne pouvait rien faire que c'est un marché et que de ce fait, il ne peut pas être modifié.

Madame Deshayes informe les élus que la Case a fait des avoirs sur facture à certains usagers.

M. Le Maire : Nous n'avons pas de documents le précisant mais nous allons voir avec M. VASSEUR.

Monsieur Philippe demande de voter la Décision Modificative en l'état et dit que nous allons contacter Monsieur Vasseur pour demander un avoir.

→ **Acceptation à l'unanimité**

Point 3 : régularisation régie les 2 aires

Présentation faite par Madame Duë

Madame Duë, informe le conseil municipal que suite aux mesures de freinage de l'épidémie de Covid-19 annoncées par le gouvernement, avec comme effet, la fermeture de l'ensemble des établissements scolaires au 1 avril 2021 ainsi que le changement du

calendrier des vacances de printemps initialement prévu du 26 avril 2021 au 7 mai 2021 pour la zone B, d'une part, et que suite à la convention d'adhésion de la commune de Terres de bord au service commun de restauration « les 2 Airelles » débutant initialement le 10 mai 2021 et que par conséquent le contrat de prestation avec une société extérieure pour la fourniture et la livraison des repas à la restauration scolaire de la commune de Terres de bords est arrivé à échéance le 23 avril 2021.

Aussi, et afin de satisfaire la restauration scolaire de la commune de Terres de bord, il est nécessaire de fournir des repas pour couvrir la période de transition à savoir du 26 avril 2021 au 7 mai 2021.

La régie des deux airelles a la capacité technique de satisfaire à cette demande pour la fourniture d'une prestation alimentaire ce qui constitue l'objet de la présente convention.

Le Conseil Municipal ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré, **APPROUVE** les termes de la convention,

Monsieur Lecomte dit qu'il faut bien sur payer la régie des 2 Airelles, mais que c'est dommage de régulariser les choses une fois que c'est mis en route. En qu'encore une fois, il regrette qu'il n'y ait plus de cuisinier sur place.

Christophe Biloe précise que le cuisinier utilisait beaucoup de boites de conserves.

M. Lecomte et Mme Deshayes sont d'accord pour préciser qu'il s'agit bien d'un problème et en sont conscients.

M. Lecomte ajoute qu'il y a un ajout de 18000€ sur les frais de restauration auquel M. le Maire répond que les produits bio. et locaux engendrent un surcoût même avec un cuisinier sur place.

VOTE POUR : 14 voix ; CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 4 voix (Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES, Thierry LECOMTE et Marie-Claude SASSINE)

Point 4 : Seine Eure agglo : charte engagement PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Présentation faite par Monsieur Biloe

VU la loi Energie-Climat du 9 novembre 2019, visant à répondre à l'urgence écologique et l'urgence climatique en inscrivant l'objectif de neutralité carbone en 2050 dans la loi, conformément à l'accord de Paris signé en 2015 ;

VU la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 ;

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure s'est engagée par délibération du 22 février 2018 dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce plan définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, pour une période de 6 années.

Suite à la réalisation du diagnostic de son territoire en 2019, la collectivité a souhaité se fixer les objectifs suivants à l'horizon 2050 : Devenir un territoire à énergie positive et neutre en carbone.

Pour répondre à ces objectifs, et soucieuse de co-construire sa feuille de route avec l'ensemble des acteurs publics et privés, l'Agglomération a décidé d'impliquer les forces en présence, notamment les communes, dans un dispositif de concertation qui doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

Au regard du rapport qui précède, il est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL vu l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la commune de TERRES DE BORD,

Après avoir identifié, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,

**Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,
Après en avoir délibéré,**

Propose que la commune de TERRES DE BORD contribue à l'atteinte des objectifs de la politique air climat énergie de la communauté d'Agglomération Seine-Eure en planifiant la mise en œuvre des engagements listés ci-après en annexe.

Charte d'engagement PCAET des communes

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, l'Agglomération Seine-Eure veut mobiliser l'ensemble des acteurs de son territoire afin de fédérer au maximum autour de sa réalisation. Avec cet objectif, la collectivité souhaite **proposer aux communes de la Communauté d'Agglomération** de s'engager dans des actions qui seront valorisables pour la réussite du Plan Climat.

Considérant sa volonté de contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques définis dans le cadre du PCAET de l'Agglomération Seine-Eure, la commune X propose d'inscrire au document les engagements suivants :

Proposition d'actions	Ma commune s'engage
Exemplarité de la commune	
Mise en place de la dématérialisation des documents administratifs (maîtrise de la consommation de papier)	<input type="checkbox"/>
Eco-labellisation des événements organisés ou coorganisés par ma commune	<input type="checkbox"/>
Privilégier les achats équitables et/ou locaux (cocktails, paniers garnis)	<input type="checkbox"/>
Mobilités professionnels des agents, renforcement des outils de télétravail	<input type="checkbox"/>
Gestion maîtriser des ressources en eau pour jardins et espaces verts	<input type="checkbox"/>

Changement des habitudes (mise en veille des appareils électriques, tri des déchets, ...) dans les bureaux et bâtiments sportifs, ...

Autres propositions :

Eclairage Public

Rénovation de l'éclairage public, par des luminaires basse consommation (type LED)

Extinction de l'éclairage public (Commerces, Zones d'activité, sur certaines rues ou sur l'ensemble de la commune)

Autres propositions : **coupe totale de l'éclairage public pour le mois de juillet et août ; et de septembre à juin, coupe de l'éclairage public de 23h à 5h du matin.**

Bâtiments

Mettre en place d'un outil de suivi des consommations d'eau et d'énergie sur l'ensemble des bâtiments publics administrés par la commune

Elaborer un programme de rénovation énergétique des bâtiments municipaux (identifier les bâtiments et un PPI)

Utilisation d'écomatériaux (bois local, paille,...) dans la construction rénovation des bâtiments publics

Installer des récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments

Surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur dans les bâtiments publics

Autres propositions :

Climat / Adaptation / Résilience

Appliquer une gestion différenciée dans la gestion et l'entretien des espaces verts et autres zones enherbées, ...

Végétaliser ou re végétaliser des espaces publics, utiliser des espèces locales

Végétaliser / déminéraliser les cours d'école

Installer de ruches sur les bâtiments publics ou les espaces publics

Mise à disposition de terrain pour l'éco-pâturage

Développer les composteurs collectifs ou un poulailler collectif sur ma commune

Inciter, voire exiger, auprès des aménageurs une prise en compte des enjeux énergétiques, climatiques et des déchets (dans les projets d'aménagement de la commune)

Former les élus communaux à l'urbanisme durable

Mettre en gestion durable ses parcelles forestières ou (re)boiser des parcelles

Limitier l'emprise foncière et densifier l'utilisation des espaces urbanisés

Autres propositions :

Mobilité

Elaborer un plan de mobilité des agents municipaux et des élus	<input checked="" type="checkbox"/>
Verdir la flotte de véhicule de la commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Développer les pratiques de mobilité piétonne ou vélo sur ma commune (ex : S'Cool Bus, pédibus, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Développer la mise en place de pistes cyclables sur ma commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Limiter les vitesses de circulation : ma commune en zone 30 (100% sauf axes principaux)	<input type="checkbox"/>

Autres propositions :

ENR&R

Installer des systèmes de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments municipaux, les ombrières de parking	<input type="checkbox"/>
S'engager dans de l'achat d'électricité verte lors des renouvellements de marché d'achat d'électricité de la commune	<input checked="" type="checkbox"/>
Initier un projet d'énergie renouvelable avec un financement participatif, voire porté directement par les citoyens	<input checked="" type="checkbox"/>
Soutenir les projets d'énergie renouvelable avec les porteurs de projet privés	<input type="checkbox"/>

Autres propositions :

Alimentation

Se fixer une part minimum de produits bios et locaux dans la restauration scolaire (50% de produits de qualité durable et 20% minimum de produits bios)	<input checked="" type="checkbox"/>
Mettre en place de table de tri au sein des cantines (pesée des déchets collectés, affichage, suivi sensibilisation des enfants et du personnel de la restauration)	<input checked="" type="checkbox"/>
Planter des arbres fruitiers sur les espaces verts de ma commune	<input type="checkbox"/>
Approvisionner le service jeunesse et les écoles avec des produits en circuits courts	<input checked="" type="checkbox"/>
Mettre en place une politique foncière afin d'inciter des pratiques agricoles durables (agriculture bio, permaculture, maraichage, ...)	<input type="checkbox"/>

Autres propositions :

Education à l'environnement

Sensibiliser les associations de la commune à l'écocitoyenneté et à l'écoresponsabilité de leurs activités (ex : mise à disposition de gourdes pour les	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

clubs sportifs, organiser des évènements éco responsables – tri des déchets, éco cups, ... ; éco conditionner les subventions versées aux associations)	
Mettre en place un programme de développement durable avec les écoles (type Watty ou Moby pour challenger les écoles sur la diminution des consommations d'énergie ou sur la mobilité ; ou la démarche nationale des Ecoles du Développement Durable)	<input type="checkbox"/>
Sensibiliser / Communiquer auprès des habitants sur les éco gestes	<input checked="" type="checkbox"/>
Lancer des défis familles avec les habitants (0 déchets, alimentation, énergie, eau...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Relayer les informations de la Maison de l'habitat afin d'informer les habitants sur les dispositifs existants en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres propositions :	

→ Acceptation à l'unanimité

Extinction totale de l'éclairage public sur le territoire de la commune pour le mois de juin, juillet et août.

Monsieur Patrice PHILIPPE, maire, exprime la volonté de la commune d'initier des actions en faveur de l'écologie, de l'économie et de la maîtrise de l'énergie dans le domaine de l'éclairage public.

Cette démarche volontariste de la commune est en adéquation avec la charte PCAET qui sera signée avec Seine Eure agglo selon la délibération 28/2021.

L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales. Le Maire dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage public.

L'éclairage public est déjà coupé entre 23h et 5h du matin, Monsieur le Maire propose donc aux élus de le couper totalement pendant le mois de juin, juillet et août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE l'extinction totale de l'éclairage public pour le mois de juin, juillet et août et • PREND acte que les modalités d'application de cette mesure et en particulier les horaires d'extinction, seront approuvées par arrêté municipal.

Madame Deshayes, demande si cette action a été prise en concertation avec les usagers. Monsieur Philippe lui répond que vu la situation sanitaire, il était compliqué de faire des réunions avec les usagers et qu'il s'agit d'une question de cohérence, en particulier La Vallée ou La Haye Malherbe a déjà mis en place la coupure totale l'été.

→ Acceptation à l'unanimité

Point 5 : Installation d'un méthaniseur à La Haye Lecomte

Présentation faite par Monsieur Philippe

La société SAS GAZ PART 27 dont le siège sociale est situé 1 chemin de l'Ecalier, La-Haye-Le-Comte sollicite l'autorisation d'exploiter une installation de méthanisation sur la commune de La -Haye-Le-Comte.

En conséquence, par arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/21/041, Monsieur le préfet de l'Eure a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du lundi 28 juin 2021 au lundi 26 juillet 2021 19h. Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, il invite le Conseil Municipal à donner un avis sur cette demande.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier en format papier est consultable en mairie de La-Haye-le-Comte, siège de l'enquête.

A titre d'information, il est déposé sous format numérique dans les mairies de Surville, Le Mesnil-Jourdan, Louviers, Venon, Surtauville, Canappeville, Quatremare, Saint-Philibert-sur-Boissey, Saint-Philibert-sur-Risle, Daubeuf-la-Campagne, Muids, La Haye Malherbe, Vironvay, Heudebouville, Val de Reuil, Pinterville, Saint Etienne du Vauvray, Porte- de-Seine, Saint Julien de le Liègue, Clef- Vallée- d'Eure, Heudreville- sur- Eure, Houetteville, Brosville, Acquigny, Ailly, Fontaine-Bellenger, Saint-Aubin-d'Ecrosville, Ecquetot, Vraiville, Crasville, Iville et Terres de Bord communes concernées par l'épandage et ou comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet.

Monsieur Philippe demande aux élus de donner leur avis quant à la requête de la SAS GAZ PART 27 compte tenu des éléments ci-dessus.

Mme Deshayes : un démantèlement semble prévu au contrat ; en accord avec le groupe sur le fait qu'il faille des cultures spéciales pour alimenter le méthaniseur, à Ecrosville il y a du fumier et du maïs ensilé => trop de circulation et organisme privé

M. Biloe : le 29 juin lors de la présentation du Label Européen, l'Agglo Seine-eure souhaite se munir d'un méthaniseur => emprunte public

Mme Due : la société regroupe 10 agriculteurs locaux

Mme Labiche : il faut tout de même trouver des solutions pour contrer les énergies fossiles

Mme Deshayes : en accord avec le retraitement des déchets, un des problèmes est aussi le tonnage : 29t/jrs ; apporte trop de convergence ; dégradation des routes ; de la pollution => non vertueux

M. De La Haye : demande à M. Viel de s'exprimer face aux avantages.

M. Viel : lui répond qu'il ne peut pas car il est juge et parti pris

Mme Duë : exprime également qu'avec le méthaniseur on fertilise les terres agricoles au détriment des fertilisants chimiques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet l'avis suivant sur l'installation du méthaniseur :

➔ Vote

POUR : 2 voix (Marie-Josée DUË et Claire BAGLAN) ;

ABSTENTIONS : 3 voix (Jean-Daniel LOMENEDE, Christophe BILOE et Nicole LABICHE) ;

CONTRE : 12 voix (Patrice PHILIPPE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Stéphane ROUSÉ, Fabrice AUTECHAUD, Marianne JACQUES, Fabrice LAGOUANELLE, Orlane MAILLARD, Noémie WEZEL, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES, Thierry LECOMTE et Marie-Claude SASSINE) ;

Ne prend pas part au vote Jacques VIEL

Pas questions diverses

Séance levée à 21h53.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Patrice PHILIPPE, maire 	Jean-Félix WAWRZYNIAK 1 ^{er} adjoint au maire	Marie-Josée DUË 2 ^{ème} adjointe au maire
Stéphane ROUSÉ 3 ^{ème} adjoint au maire	Claire BAGLAN 4 ^{ème} adjointe au maire	Fabrice AUTECHAUD maire délégué de TOSTES
Jacques VIEL	Nicole LABICHE	Marianne JACQUES
Fabrice LAGOUANELLE	Christophe BILOE	Orlane MAILLARD
Gipsy LACAILLE (absent)	Jean-Daniel LOMENEDE (absent)	Noémie WEZEL
Marie-Claude SASSINE (absente)	Hubert de la HAYE	Maryannick DESHAYES
Thierry LECOMTE		